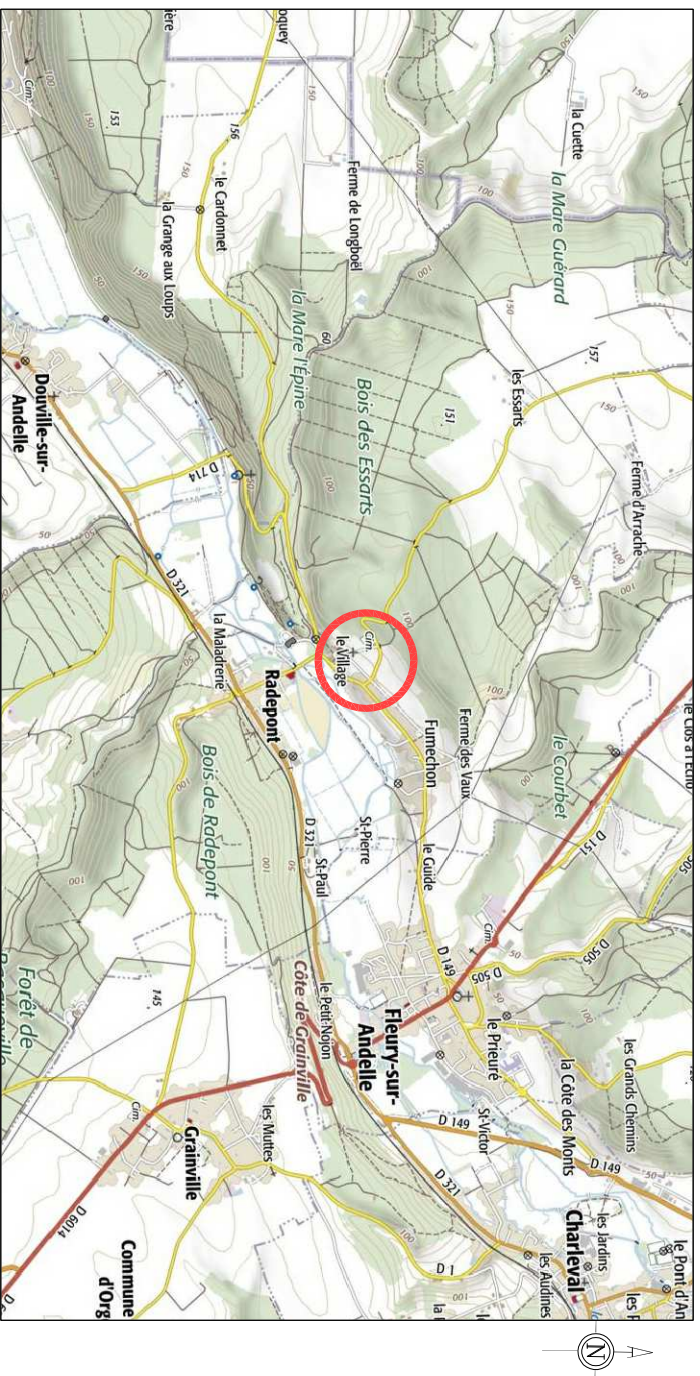


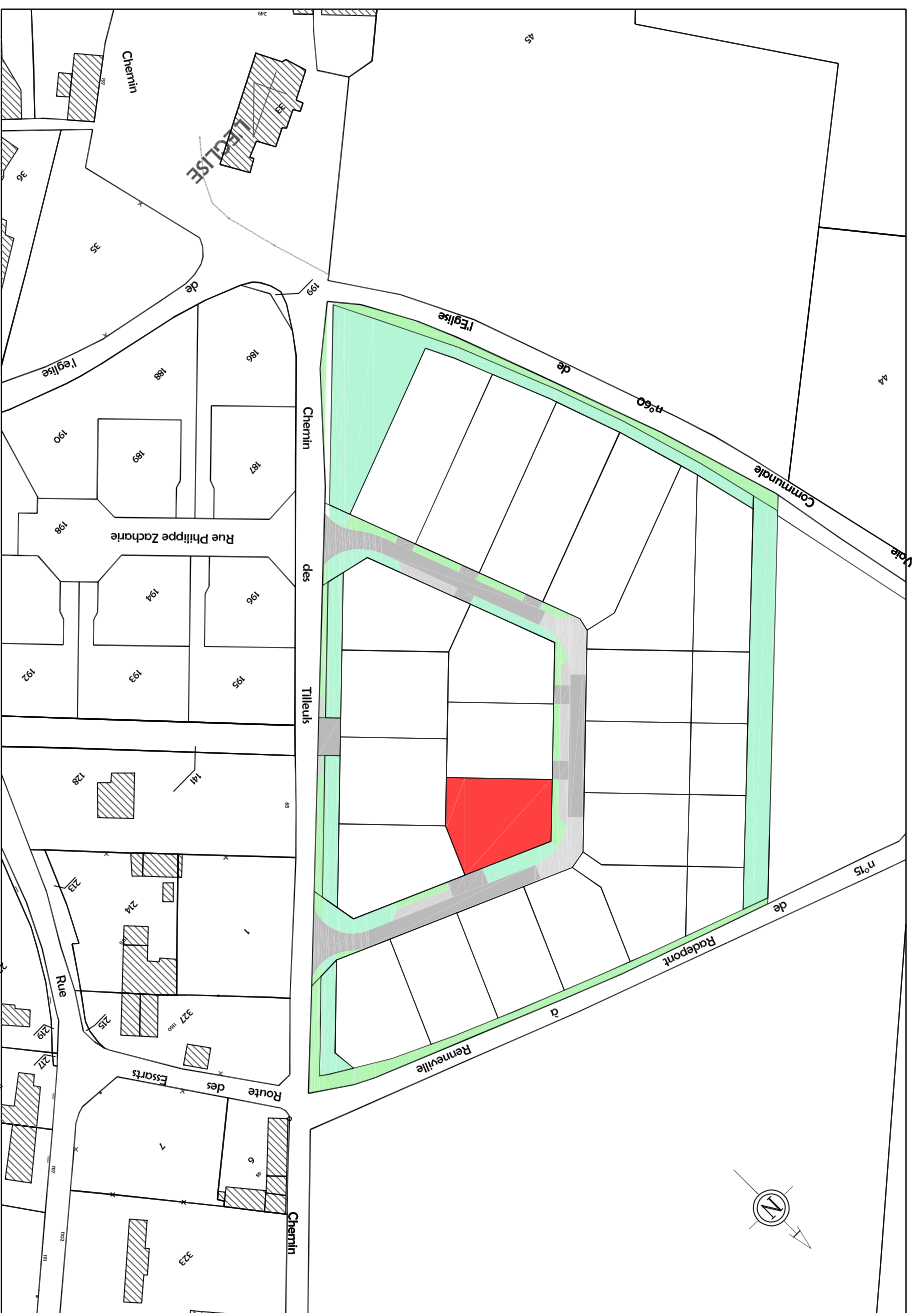
## PLAN DE SITUATION Sans échelle



LE CHÊNE JAUNET  
AMÉNAGEUR FONCIER



## PLAN D'ENSEMBLE Sans échelle



Dossier : LA19307.2

# PLAN DE COMMERCIALISATION

Département de l'Eure

**COMMUNE DE RADEPONT**

Rue Philippe Zacharie

Résidence "Les Jardins de l'Eglise"

Lot n° 17

Cadastré Section A n°52p

Superficie mesurée 579 m<sup>2</sup>



Rue Gustave Eiffel  
76230 BOIS GUILLAUME  
Té: 02 32 19 69 69



LE CHÊNE JAUNET  
AMÉNAGEUR FONCIER

42 Rue du Général de Gaulle  
27340 PONT DE L'ARCHE  
Té: 02 35 23 26 56

Date : Mai 2022

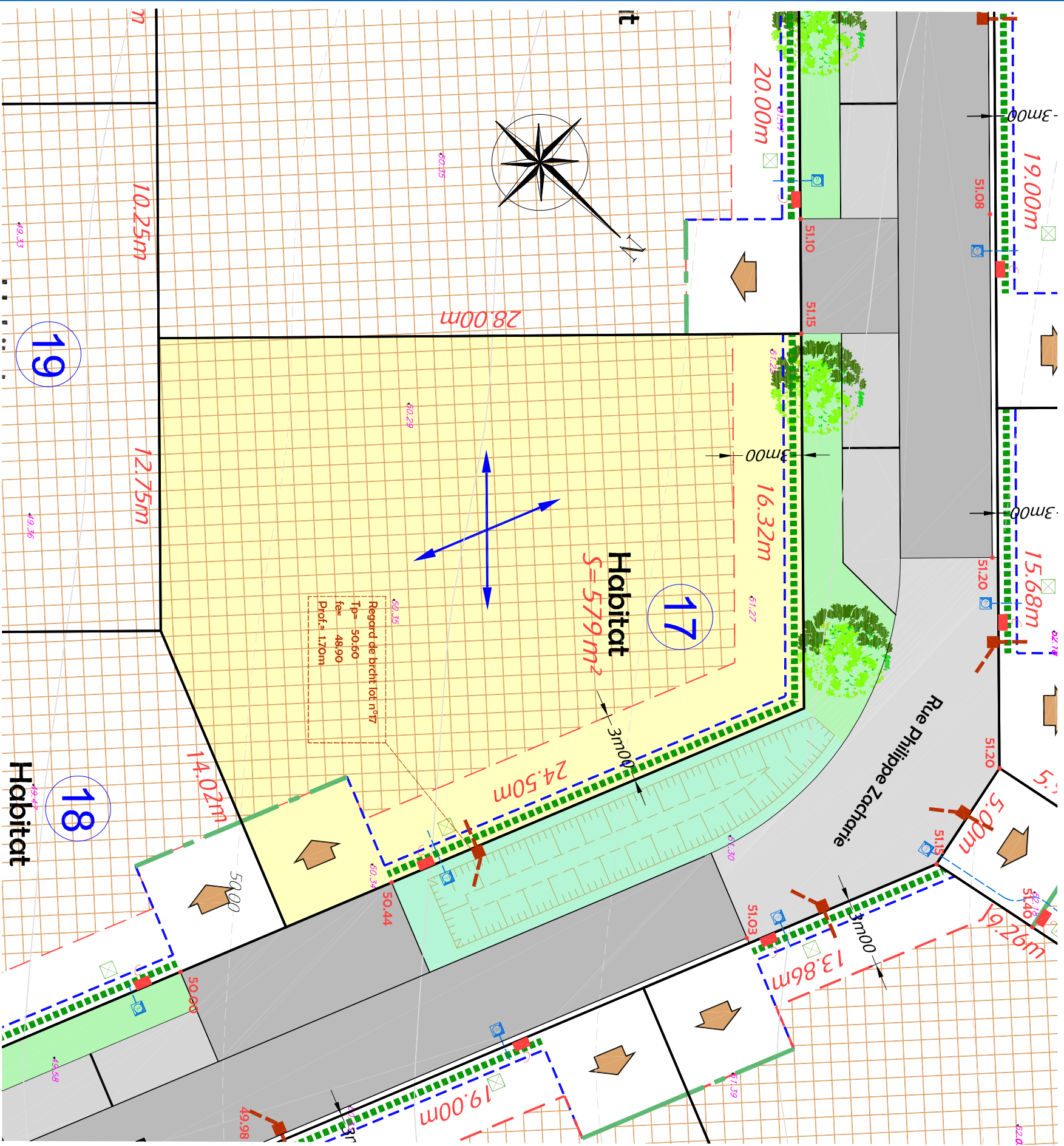


Dossier : LA19307.2



34 bis Rue du Mail Lederc  
27700 LES ANDELVS  
Té: 02.32.54.21.47  
andelvs@euclyd.fr  
www.euclyd-eurotop.fr

**PLAN DE MASSE**  
Echelle : 1/200



Regard de brichit lot n°17  
Tp= 50,60  
fe= 48,90  
Prof.= 1,70m

Regard de brichit  
Tp= 51,09  
fe= 49,49  
Prof.= 1,60m

**NOTA :**

- Avant toute utilisation des repères, la concordance entre le plan et les points implantés sur le terrain devra être vérifiée.
- les limites parcellaires et les surfaces sont données à titre indicatif. Elles seront définies après bornage par le géomètre-expert de l'opération.
- Il est recommandé aux acquéreurs de faire réaliser une étude géotechnique sur le terrain pour définir l'adaptation au sol de leur future construction.

**LEGENDE TRAVAUX**

- Branchements réseaux divers (Téléphonie, Electricité et Eau potable)
- Boite de branchement des Eaux Usées

**N.B.** Les positions des réseaux et branchements sont données à titre indicatif. L'emplacement des branchements devra être vérifié par le constructeur avant dépôt du permis de construire et réalisation de la construction.

Cotes projet tampon (Tp), fil d'eau (Fe) et profondeur (Prof.) avant réalisation des travaux selon le plan d'assainissement (stage DCE) dressé en Avril 2022, toutefois les constructeurs devront vérifier les niveaux.

**LEGENDE**

- ZONE CONSTRUCTIBLE pour l'habitation principale et les annexes
- Cote de constructibilité
- RECU DE CLOTURE imposé
- ACCES au lot (Position imposée + recul de 5m00 obligatoire)
- RECU DE PORTAIL imposé
- Périmètre de lotissement
- SENS DE FAITAGE suggéré pour le volume principal de l'habitation
- Haies à planter (à charge acquéreurs)

**LEGENDE TOPOGRAPHIQUE**

- Altitude du terrain naturel avant réalisation des travaux
- Altitude projet avant la réalisation des travaux selon le plan de nivellement (stage DCE) dressé en Avril 2022, toutefois les constructeurs devront vérifier les niveaux.